

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVEN

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023 à 20 H

Convocation
du 06/07/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : --13
Quorum : -----07
Présents : ----09
Absents : -----04
Pouvoirs : -----01
Votants : -----10

VOTE

Pour : -----10
Contre : -----00
Abstentions : --00

Acquisition

**Délibération
N°2023-34**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 17/07/2023

Reçue en Préfecture
Le : 17/07/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : 17/07/2023

Gil THOMAS, Maire



L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CHATEAU Baptiste/ KELLER Sophie/ NOEL Ruta / SANDRAL Linda.

Procuration(s) : Ruta NOEL à Coralie DÉCOMBARD.

Secrétaire de séance : Mme Coralie DECOMBARD

OBJET : Acquisition par la commune de la parcelle cadastrées ZE N°01 sise au lieu-dit « Aux Lanches ».

Monsieur le MAIRE INFORME les conseillers que M. Bertrand BOSSUS lui a fait part de son souhait de céder à la commune une parcelle dont il est propriétaire en indivision, sise « aux Lanches » et cadastré section ZE N°01 d'une contenance de 24a 80ca.

A l'issue de plusieurs échanges il a été convenu de part et d'autre d'un prix au m² s'élevant à 1,50 € soit une acquisition au prix total de 3 720 euros.

Le Maire demande au conseil de délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ⇒ DECIDE de l'acquisition par la commune de la parcelle sise « aux Lanches » et cadastré section ZE N°01 d'une contenance de 24a 80ca appartenant à l'indivision BOSSUS dont les indivisaires sont Mme Henriette BOUVET née BOSSUS, Messieurs Bertrand BOSSUS et François BOSSUS.
- ⇒ DECIDE de cette acquisition au prix total de 3720 euros (trois milles sept-cent vingt euros) soit 1,50 euros le m².
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maîtres DEGERINE-GRILLAT et GRILLAT notaires à BONS-EN-CHABLAIS.
- ⇒ PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Coralie DÉCOMBARD

